

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 77

**Siège social : 122 bis rue du Président Despatys
77007 MELUN CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2019

40 rue du Fer à Moulin
75005 Paris
SARL au capital de 120.000 €
RCS Paris 489 421 990
TVA intracommunautaire
FR68489421990

01.40.03.96.35

contact@angel-associes.com

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 77

**Siège social : 122 bis rue du Président Despatys
77007 MELUN CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2019

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels : nous vous informons que la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels précisent les règles d'application des conventions comptables et les méthodes d'évaluation retenues. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

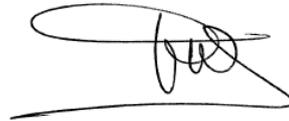
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 Avril 2020,

ANGEL & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Mr Angel Pinar

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AP', with a long horizontal stroke underneath.

BILAN DU CDOS DE SEINE-ET-MARNE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut 2019	Amort. & Prov.	Net 2019	Net 2018	Ecart N / N-1	
					€	%
Matériel et outillage	7 123	7 123	-	-	-	0,00%
Matériel de transport	11 200	778	10 422	-	10 422	0,00%
Matériel de bureau	55 602	54 926	676	2 261	-	-70,10%
Panneaux et banderoles	2 559	2 450	109	229	-	-52,40%
ACTIF IMMOBILISE	76 484	65 277	11 207	2 490	8 717	350,08%
Stocks	-	-	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	30 020	-	30 020	33 203	-	-9,59%
Produits à recevoir	69 705	-	69 705	66 866	2 839	4,25%
Disponibilités	129 125	-	129 125	120 767	8 358	6,92%
ACTIF CIRCULANT	228 850	-	228 850	220 836	8 014	3,63%
Charges constatées d'avance	5 675	-	5 675	5 632	43	0,76%
COMPTES DE REGULARISATION	5 675	-	5 675	5 632	43	0,76%
TOTAL GENERAL	311 009	65 277	245 732	228 958	16 774	7,33%

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 2019	Net 2018	Ecart N / N-1			
			€	%		
Fonds associatifs	179 461	200 198	-	-20 737	-10,36%	
Résultat de l'exercice	-	11 996	-	20 738	8 742	-42,15%
CAPITAUX PROPRES	167 465	179 460	-	11 995	-6,68%	
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-		
Dettes fiscales et sociales	29 770	30 736	-	966	-3,14%	
Charges à payer	23 309	18 762	4 547		24,24%	
Provisions pour litiges	-	-	-	-	0,00%	
DETTES	53 079	49 498	3 581		7,23%	
Produits constatés d'avance	25 188	-	25 188		0,00%	
COMPTES DE REGULARISATION	25 188	-	25 188		0,00%	
TOTAL GENERAL	245 732	228 958	16 774		7,33%	

COMPTES DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	381 563,16	369 107,82
CONSEIL DEPARTEMENTAL	65 753,80	74 000,00
Jeux de Seine-et-Marne	-	-
Forensport	8 000,00	-
Fonctionnement du CRIB	10 000,00	10 000,00
Formation des bénévoles et jeunes de l'UNSS	25 000,00	25 000,00
Ateliers sportifs et pratique en milieu carcéral	8 000,00	16 000,00
Soirée des Bleus	10 000,00	10 000,00
Sentez-vous Sport + donner des ailes	-	3 000,00
Accès des femmes aux responsabilités	3 000,00	-
Formation à l'utilisation de défibrillateurs	1 500,00	2 000,00
Handicaps	253,80	-
Sport au féminin	-	2 000,00
Sport santé	-	6 000,00
CNDS Territorial	-	5 000,00
Sport santé	-	5 000,00
CNDS National	12 000,00	12 000,00
CRIB Emploi aidé (ESQ)	12 000,00	12 000,00
CNDS	89 232,60	77 500,00
Héritage 2024	700,00	-
Formation défibrillateur	575,00	-
Soutien réseaux sociaux	20 000,00	-
Sport au féminin	4 000,00	5 000,00
CRIB	15 000,00	10 000,00
Forensport et milieu pénitentiaire	29 000,00	50 500,00
Commission formation	10 000,00	-
Sentez-vous sport	357,60	-
Handicaps	-	-
Sport santé	6 600,00	7 500,00
Accès des femmes aux responsabilités	3 000,00	4 500,00
Emplois CNDS	19 000,00	19 000,00
Violène	5 000,00	5 000,00
Marina	9 000,00	9 000,00
Pierre	5 000,00	5 000,00

COMPTES DE RESULTAT 2019

COMPTES DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
RUBRIQUES	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
FIPD (*)	5 000,00	25 000,00
CPSF Réau	-	7 000,00
Centre semi-liberté Melun	5 000,00	8 000,00
En mouvement vers l'emploi	-	10 000,00
REGION / UPROMI	86 164,51	75 321,55
Avenir Jeunes	86 164,51	75 321,55
CNOSF	6 000,00	-
Plan sport et territoire (ANS)	6 000,00	-
CROSIF	54 537,31	44 229,17
Actions en milieu pénitentiaire	54 537,31	44 229,17
FDVA	6 000,00	14 000,00
CRIB	6 000,00	10 000,00
En mouvement vers l'emploi	-	4 000,00
PRODUITS DIVERS	37 874,94	23 057,10
Partenaires	17 300,00	-
Communes et Intercommunalités	1 500,00	2 000,00
Cotisations des comités	10 327,00	10 540,00
Participation des stagiaires	7 469,00	8 620,00
Maison des Sports	1 278,94	1 897,10

(*) Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

COMPTES DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION	394 581,83	396 513,44
Achats	11 446,39	10 529,03
Jeux départementaux	-	-
Achats matériel et informatique	9 666,40	6 900,70
Fournitures d'entretien et de petits équip.	127,90	55,45
Fournitures de bureau	1 652,09	2 072,88
Catalogues et imprimés	-	1 500,00
Services extérieurs	134 173,28	118 312,55

COMPTÉ DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Sous traitance	63 419,09	53 648,87
Location de salles	923,80	5 072,30
Location de matériel	-	-
Location de bus	12 557,57	8 921,38
Location machine à affranchir	764,21	743,63
Location photocopieur	14 623,88	14 980,92
Loyer MDS	8 609,92	8 609,92
Entretien photocopieurs	5 343,28	6 110,54
Maintenance défibrillateur	-	-
Assurances	4 765,41	4 752,65
Documentation et abonnements	963,40	712,60
Honoraires	2 093,83	1 867,43
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Cadeaux et Dons	-	1 200,00
Récompenses Tee-Shirts	-	-
Récompenses diverses	15 540,55	6 634,41
Affranchissements	1 220,37	1 747,91
Téléphone	2 497,17	2 535,36
Hébergement site internet	538,80	360,00
Prestations de service	-	-
Services bancaires et assimilés	47,00	199,63
Cotisations diverses	265,00	215,00
Déplacements - organisations	17 966,42	22 016,01
Déplacements des bénévoles et salariés	8 342,01	6 959,38
Carburant	-	3 874,61
Participation des comités aux Jeux	-	-
Missions	599,48	455,51
Réceptions	9 024,93	10 726,51

COMPTÉ DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Personnel	228 512,69	243 960,71
Salaires permanents	165 505,26	166 266,21
Provisions congés payés	-	24,00
Indemnités journalières	-	-

COMpte DE RESULTAT 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Primes et gratifications	1 281,33	6 712,28
Charges sociales	53 105,55	65 740,36
Charges sociales sur congés payés	-	-
Médecine du travail, pharmacie	777,60	1 017,60
Formation du personnel	3 486,24	-
Chèques "déjeuner"	4 356,71	4 200,26
Amortissements et provisions	2 483,05	1 695,14
Dotations aux amortissements	2 483,05	1 695,14
Dotations aux provisions	-	-
Créances douteuses	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 13 018,67	- 27 405,62

PRODUITS FINANCIERS	424,11	611,01
Intérêts livrets	424,11	611,01
CHARGES FINANCIERES	-	-
Néant	-	-
RESULTAT FINANCIER	424,11	611,01

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 931,05	11 966,51
Produits exceptionnels	53,29	226,39
Produits sur exercices antérieurs	173,00	3 821,00
Dons sur abandons de créances	2 041,24	1 597,00
Transfert de charges	663,52	6 322,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 332,19	5 909,51
Charges exceptionnelles	6,95	53,11
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	284,00	4 259,40
Abandons de créances	2 041,24	1 597,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	598,86	6 057,00

RESULTAT DE L'EXERCICE	- 11 995,70	- 20 737,61
-------------------------------	--------------------	--------------------

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentés en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 245 732 €

Le résultat net comptable est un déficit de 11.995,70 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par ses dirigeants.

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessous.

METHODES D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 20 à 50 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriel | de 4 à 10 ans |
| - Installations générales, agencements, aménagements div. | de 5 à 20 ans |
| - Matériel de transport | de 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | de 1 à 10 ans |
| - Mobilier de bureau | de 2 à 10 ans |

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentés en Euros

METHODES D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 – Charges d'exploitation**

Dans celles-ci ne figurent plus le loyer de la Maison Départementale des Sports. Par contre, celles relatives aux photocopieurs et à la machine à affranchir le sont encore. L'Association de Gestion de la Maison Départementale des Sports ne pourrait-elle pas assumer l'ensemble de ces charges en plus de la location de l'immeuble, partant du principe que ces éléments correspondent aux parties communes mises à la disposition des locataires, c'est-à-dire des comités.

2.2 – Produits et charges financiers

Dans les produits financiers sont comptabilisés à hauteur de **424,11 €** les intérêts des deux comptes sur livrets du CDOS ouverts au Crédit Agricole. Le livret A pour 404,55 € et le livret Associations pour 19,56 €

A noter, aucune charge financière mais encore une nouvelle baisse cette année des produits après celles des années précédentes provoquée par la chute des taux de rémunération.

2.3 – Produits et charges exceptionnels

Dans les produits exceptionnels figurent plusieurs sommes pour un montant total de **2.931,05 €** :

- ⇒ 53,29 € : 10,26 € régularisation de lettrage, 34,82 € régularisation de charges après mise en place des payes chez PSL et 8,21 € versement d'AWA Promo parcs (Rétrocessions avec un partenaire via le site du CRIB)
- ⇒ 173,00 € montant de cotisation URSSAF trop versé en 2018
- ⇒ 2.041,24 € pour les abandons de créances relatifs aux kilomètres parcourus par les bénévoles
- ⇒ 663,52 € indemnités versées par la mutuelle AG2R pour Catherine FLE

Dans les charges exceptionnelles, figurent trois sommes pour un montant total de **2.332,19 €**

- ⇒ 6,95 € pour la régularisation du lettrage comptable
- ⇒ 284,00 € concerne deux chèques impayés des comités Aïkido et Voile
- ⇒ 2.041,24 € pour les abandons de créances relatifs aux kilomètres parcourus par les bénévoles

En conclusion, le résultat exceptionnel impacte d'une manière très légère positivement le résultat de l'exercice 2019 avec **598,86 €**

Forte diminution par rapport à 2018 !!

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentés en Euros

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 – Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 – Immobilisations brutes : 76.484 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	65 284	11 200	-	76 484
TOTAL	65 284	11 200	-	76 484

3.1.2 – Amortissements et provisions d'actif : 65.277 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	62 794	2 483	-	65 277
TOTAL	62 794	2 483	-	65 277

3.1.3 – Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage	7 123	7 123	-	5 ans
Matériel de transport	11 200	778	10 422	3 ans
Matériel de bureau	55 602	54 926	676	3 ans
Panneaux et Banderoles	2 559	2 450	109	10 ans
TOTAL	76 484	65 277	11 207	

3.2 – Etat des créances : 228.850 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	228 850	228 850	-
TOTAL	228 850	228 850	-

3.3 – Provisions pour dépréciation : NEANT**3.4 – Charges constatées d'avance : 5.675 €**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur un exercice ultérieur. Il s'agit, essentiellement, du magazine Juris Association et des chèques déjeuner.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentés en Euros

3 – NOTES SUR LE BILAN (suite)**3.5 – Tableau de variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	A l'ouverture	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	A la clôture
Fonds associatifs	200 198		- 20 738	-	179 460
Résultat de l'exercice	- 20 738	- 20 738	- 11 996	-	- 11 996
TOTAL	179 460	- 20 738	- 32 734	-	167 464

3.6 – Etat des dettes : 78.267 €

Etat des dettes	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres dettes	53 079	53 079	-
Produits constatés d'avance	25 188	25 188	-
TOTAL	78 267	78 267	-